



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le 23/12/24
ID : 065-216502260-20241209-2024097-DE



Séance du 9 novembre 2024 à 19h

2024/097

Présents : Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZERES, Hélène FRANCES, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO, Diane DE LUYCKER, Bernard LHOSSEIN, Sandrine TREBUCQ.

Absents : Ingrid BOUTARFA (procuration à Philippe SOULE-PERE) Noémie DEUTSCH, Denis FEGNE (procuration à Gisèle VINCENT), Caroline ECORCHON (procuration à Hélène FRANCES), Simon TESSIER.

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 4 décembre 2024

VALIDATION DU MARCHÉ ISOLATION SOUS TOITURE DE 10 LOGEMENTS DE LA GENDARMERIE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a déjà procédé aux travaux d'isolation de la toiture de 9 logements de la Gendarmerie.

La technique employée, testée en 2022 sur 2 logements, s'est révélée efficace. C'est pourquoi 7 autres logements ont été rénovés en 2023.

Elle prévoit en 2024-2025 de finaliser cette rénovation en isolant les toitures des 10 logements restants.

Pour cela, la commune a lancé une consultation en octobre 2024 pour recruter l'entreprise qui réalisera les travaux de rénovation énergétique (isolation sous toiture) de la gendarmerie.

2 entreprises ont présenté une offre :

- VG CHARPENTE : 319 338 € HT,
- PYRENEES CHARPENTE : 365 793 € HT.

Après ouverture des offres, puis analyse par les services techniques, il est proposé de retenir l'entreprise VG charpente pour un montant de 319 338 € HT.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à attribuer à VG charpente les travaux de rénovation énergétique de la gendarmerie pour les 10 logements restants pour un montant de 319 338 € HT.

La secrétaire de séance

Hélène FRANCES

Le Maire,

Gisèle VINCENT